

Ce qui ne signifie pas qu'il n'y a pas de problèmes. Nous savons tous les difficultés d'adaptation qu'occasionne une adoption chez l'enfant, chez les parents, et chez toutes les personnes mises en cause. En dépit des excellentes méthodes modernes de la Société de l'aide à l'enfance, des difficultés physiques et psychologiques ne manquent pas de survenir. Elles résultent parfois de ce que le père et la mère travaillent. Cela donne déjà lieu à bien des ennuis lorsqu'il s'agit de parents naturels. On s'inquiète beaucoup des répercussions que l'absence de l'un des parents, généralement la mère, peut avoir sur les enfants. En dépit de ce que cela peut signifier comme perte de revenu, il importe au plus haut point que l'un des conjoints demeure au foyer pour s'occuper d'élever les enfants, et qu'il attende pour recommencer à travailler à l'extérieur que les enfants aient acquis suffisamment de maturité. La compatibilité des parents donne aussi beaucoup de souci, non seulement quant aux qualités, innées et acquises, qu'ils peuvent avoir pour élever des enfants, mais aussi quant à leur stabilité émotive et à la solidité de leur mariage. Il faut également tenir compte des besoins psychologiques de l'enfant.

La question des revenus, à moins que notre région ne soit pas représentative, ne pose à mon sens, habituellement pas de problème, et cela a un rapport direct avec la motion à l'étude qui a trait aux revenus des parents adoptifs. Nous constatons dans la région de Halton que les parents adoptifs font l'objet d'un examen sévère à cet égard: ils ont habituellement des revenus suffisants, et l'un des deux désire demeurer au foyer.

Cela nous amène à parler des enfants offerts en adoption à notre époque. Nous avons observé à cet égard un changement spectaculaire. Naguère, les parents adoptifs étaient rares; nous savons maintenant que ce sont les enfants qui le sont. Cette situation changera peut-être à l'avenir, mais c'est un facteur important qui a, à mon avis, un certain rapport avec la motion à l'étude.

Quant à la première moitié de la motion, je crois que nous sommes en présence d'une situation très claire quant à l'adoption en soi. Nous sommes tous en faveur de l'adoption. Nous convenons tous sans doute que, dans la majorité des cas, les parents adoptifs n'ont besoin d'aucune aide de l'État. Ils ont en général des revenus suffisants et l'un des parents est disposé à demeurer au foyer. Nous nous réjouissons tous des joies et des valeurs que représente l'adoption pour la société et nous reconnaissons que, dans certains cas, il serait peut-être nécessaire d'offrir une aide. On ne m'a signalé aucun cas particulier dernièrement, mais j'aimerais qu'on m'en signale. Certains parents dans le besoin sont peut-être disposés à adopter des enfants seuls.

Nous en arrivons maintenant à toute cette question de l'assurance-chômage. Depuis deux ans au moins, cette question me cause beaucoup de problèmes et de soucis. Ce fut certes un sujet brûlant pour moi lors de la campagne électorale de 1974. J'y ai consacré beaucoup d'énergie et elle me cause beaucoup d'angoisses depuis lors. Nous savons qu'initialement, le programme de la CAC était un simple programme mathématique pour ceux qui versaient une prime d'assurance. Il s'est ensuite adressé aux personnes touchées par le chômage, et il est devenu un programme social national qui s'adressait au début à 4 p. 100 de la population, puis, conformément à une certaine formule, à 5.8 p. 100 et ce taux s'accroîtra davantage. On s'inquiète beaucoup à ce sujet. Certaines personnes veulent

Assurance-chômage—Loi

encore que ce soit un simple régime d'assurance non subventionné par le gouvernement. C'est une attitude dure, mais au moins on sait ce qu'elles pensent.

La situation s'est encore compliquée il y a quelques années lors de l'adjonction de nouvelles dispositions, mais on a discuté de la question des prestations de maladie. La maladie n'est certes pas une forme de chômage; pourtant, dans bien des cas, aucune protection satisfaisante n'existait en cas de maladie. Les provinces ne prévoyaient rien pour aider les travailleurs mis à pied qui n'étaient pas syndiqués. Mais tant bien que mal, nous nous tirions d'affaire et, pour la plupart, nous en prenions notre parti. Vient ensuite la question des prestations de maternité, beaucoup plus controversée. J'ignore quelle a été l'expérience de mes collègues à cet égard mais je sais que, pour ma part, cette question m'a donné beaucoup de mal aux dernières élections.

Il y a des gens qui ne peuvent tout simplement pas accepter le principe des prestations de maternité dans le cadre de l'assurance-chômage et, à certains égards, la chose se comprend. Il y a la question de savoir si une personne peut choisir de quitter le travail pour cause de maternité, s'il s'agit d'une maternité voulue ou accidentelle. J'imagine que c'est tantôt l'une, tantôt l'autre. Néanmoins, certaines personnes ont vraiment besoin d'aide, et nous n'aurons probablement pas grand succès à tenter de séparer les unes des autres; alors, aussi bien inclure ces dernières dans un programme d'application universelle.

Ce qui m'amène à la motion. La maternité naturelle étant en cause, que dire alors de la maternité adoptive? Tout indique qu'il y a eu choix. La décision a été volontaire. Les parents, dans certains cas, le parent, savent ce qu'ils font en adoptant un enfant. Le choix est clair et net. Ils n'ont pas besoin d'être en chômage et c'est là le principal argument à considérer pour déterminer si les allocations de maternité devraient relever de la CAC. Même si elle est devenue fort complexe, l'assurance-chômage demeure un moyen d'aider financièrement les chômeurs involontaires. La question se résume essentiellement à cela. Certaines situations sont floues mais bien franchement il est difficile d'imaginer que ce soit le cas pour l'adoption.

Il y a bien d'autres problèmes. Au début de la législature actuelle, la question des abus et l'absence de stimulants ont provoqué des tensions en ce qui me concerne assurément en tant que député. Nous avons tous entendu parler du tollé général qu'ont provoqué ce qu'on a appelé les équipes de ski de la CAC dans l'Ouest, ceux qui se sont servis des prestations d'assurance-chômage pour prendre des vacances au lieu de se chercher un emploi pour réintégrer la vie active. Il existe une foule d'autres exemples de fraude, malgré la décision du gouvernement et de la Commission d'assurance-chômage de se montrer plus stricts.

● (1740)

Le fait que les prestations d'assurance-chômage représentent une dépense annuelle totale de l'ordre de 3 à 4 milliards de dollars est terriblement inquiétant. Cette somme représente en effet quelque chose comme 10 p. 100 de l'ensemble du budget fédéral annuel. On trouve que le budget a grossi trop rapidement; il est effectivement très imposant à l'heure actuelle. La productivité est insuffisante par rapport aux dépenses. On dépense beaucoup d'argent alors que la baisse de la productivité va en s'accroissant.